

*Questions orales***LE TRANSPORT AÉRIEN****LA MENACE DE GRÈVE DES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE—LA DATE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT DE CONCILIATION**

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports ou au ministre du Travail. Peu m'importe lequel des deux ministres répond. Étant donné que les contrôleurs de la circulation aérienne ont demandé aujourd'hui l'autorisation de faire la grève si c'est nécessaire pour appuyer leurs revendications salariales et comme je crois savoir que le rapport de conciliation doit être présenté d'ici mardi prochain, puis-je demander quand exactement le rapport sera présenté? Puisque les contrôleurs pourront légalement faire la grève dans sept jours, quels plans d'urgence le gouvernement a-t-il faits pour éviter les graves ennuis que pourraient éprouver des vacanciers?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'hésite à parler des conséquences possibles d'une grève, bien que nous sachions que de telles conséquences pourraient être très graves d'après ce qui s'est passé il y a un an. Je ne veux pas intervenir pendant que les procédés de conciliation et les discussions se poursuivent. Le député a raison de penser que le rapport de conciliation sera présenté bientôt.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre que le ministre pense recevoir le rapport de conciliation d'ici mardi prochain?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, bien que je ne sache pas la date exacte, aux dernières nouvelles, le rapport doit être présenté vers la fin du mois.

* * *

LE BILINGUISME**LES ACCORDS RÉCIPROQUES INTERPROVINCIAUX POUR L'ENSEIGNEMENT DES DEUX LANGUES OFFICIELLES—LA POSSIBILITÉ D'ENTRETIENS TRUDEAU-LÉVESQUE**

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. A-t-il échangé de la correspondance ou a-t-il eu des entretiens avec le premier ministre Lévesque du Québec au sujet d'une question dont le premier ministre a parlé l'autre jour, soit les accords réciproques pour l'enseignement du français et de l'anglais dans les diverses provinces? A-t-il eu des entretiens avec le premier ministre québécois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Mais le très honorable représentant se rappelle sans doute la réponse que j'ai donnée l'autre jour au sujet du ballon d'essai lancé à ce sujet par le ministre Laurin.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la déclaration du premier ministre semblait marquer une certaine incertitude et c'est pour cela que j'ai posé ma question. Le premier ministre Lévesque l'a-t-il consulté ces jours derniers relativement aux demandes faites aux diverses provinces à propos de la question soulevée? Je lui pose la question parce que je sais les rapports étroits qui existent entre lui et M. Lévesque. Je me demande si cet esprit de collaboration existe encore? Sait-il que le premier ministre du Québec a l'intention de communiquer avec les provinces et d'avancer une proposition semblable à celle dont le premier ministre a parlé?

[M. l'Orateur.]

● (1150)

M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. Je pense que ma réponse a été très claire et qu'elle l'est encore. Il n'y a eu aucune communication entre le premier ministre Lévesque et moi-même ou entre aucun de ses ministres et moi-même sur toute question le moins reliée au sujet évoqué par le député. J'ai été très clair à ce sujet lorsque M. Laurin a fait allusion à cette possibilité voici une semaine et j'ai déclaré sans équivoque quelle était la position du gouvernement, comme je l'aurais fait si effectivement l'autre jumeau avait daigné me consulter à ce sujet. D'ailleurs nous avons précisément proposé aux provinces en 1971 à Victoria que les droits des minorités linguistiques soient reconnus sur le plan juridique dans la constitution du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: J'ai également dit que ce n'était pas en ayant recours à un marchandage du genre «si vous faites cela, nous ferons ceci», que d'après nous les provinces pouvaient négocier. Nous considérons cela comme un droit pour les minorités. Non seulement cela a été dit et fait à Victoria, mais cela a encore été proposé aux provinces dans le cadre d'une série de rencontres et de lettres adressées aux premiers ministres provinciaux et dont la dernière fut celle que je leur ai envoyée en janvier dernier, y compris au premier ministre Lévesque dans laquelle je leur disais que s'ils étaient intéressés par le sort des minorités francophones des autres provinces de la même façon que d'autres provinces s'estimeraient concernées par le sort de la minorité anglophone du Québec, nous avions une réponse à ce problème. Elle consistait à reconnaître ces droits linguistiques et à les inclure dans la constitution. Cela ne revenait pas à marchander sur les têtes des écoliers.

Des voix: Bravo!**L'INFORMATION DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DES LETTRES DE M. LÉVESQUE AUX AUTRES PROVINCES CONCERNANT LES ACCORDS RÉCIPROQUES RELATIFS À L'ENSEIGNEMENT**

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Le premier ministre a-t-il reçu une copie des lettres que le premier ministre du Québec a fait parvenir aux diverses provinces à ce sujet? Je lui pose cette question parce qu'il fait allusion à la charte de Victoria. On a abandonné cette charte parce que le premier ministre Bourassa, un collègue libéral de la province de Québec, ne l'a pas acceptée. Le premier ministre a-t-il su si le Québec et les autres provinces avaient échangé des lettres? Dans l'affirmative, ne pense-t-il pas que Lévesque lui a en fait coupé l'herbe sous le pied?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai appris l'existence de ces lettres il y a à peu près deux heures. Je ne les ai pas lues. Je l'ai probablement appris de la même façon que le très honorable député. On sait que des premiers ministres provinciaux ont maintenant reçu certaines de ces lettres ou tout au moins que le premier ministre Lévesque les a déposées à Québec. Je ne les ai pas lues. J'imagine que j'en sais autant sur leur contenu que le très honorable député. J'espère que les autres provinces ne tomberont pas dans le panneau en ce sens qu'elles n'auront pas l'impression qu'il s'agit d'un marchandage où une province ne veut se montrer juste que si l'autre en fait autant. La justice s'impose d'elle-même.